

⇒ A-t-il déjà eu les maladies suivantes :

RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ	SCARLATINE	COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3 – RECOMMANDATIONS UTILE DES PARENTS

- ⇒ Votre fille est-elle réglée ? Oui Non Votre enfant est-il énéurétique ? Oui Non
- ⇒ Pour le Centre Petite Enfance (3/6 ans) : votre enfant fait-il la sieste ? Oui Non
- ⇒ Port de lunettes, de lentilles, d'appareils dentaires ou auditifs, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, etc. : _____
- ⇒ Votre enfant sait-il nager ? Oui Non. Remarque éventuelle : _____
- ⇒ J'autorise mon enfant à rentrer seul après les activités auxquelles il participe : Oui Non
- ⇒ J'autorise mon enfant à rentrer avec les personnes suivantes : M. ou Mme : _____
M. ou Mme : _____ M. ou Mme : _____

Personnes à contacter si vous étiez injoignable (précisez le rapport : famille, amis, voisins) :

Civilité : _____ Nom : _____ Prénom : _____ Rapport : _____
Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____
Civilité : _____ Nom : _____ Prénom : _____ Rapport : _____
Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____

4 - AUTORISATION D'AUTONOMIE POUR LES JEUNES DE 12/17 ANS

- J'autorise mon enfant à être en autonomie dans les conditions ci-dessous
- Je n'autorise pas mon enfant à être en autonomie dans ces conditions.

Dans le cadre des séjours et des sorties favorisant l'autonomie et la prise d'initiatives, nous laissons la possibilité aux jeunes à partir de 12 ans d'être en autonomie sous certaines conditions :

- accord indispensable des parents,
- toujours rester en groupe (minimum 2 jeunes),
- avoir un contact régulier avec les animateurs

Cela dit, même avec accord des parents, si notre équipe d'animation considère que le jeune n'a pas une capacité d'autonomie suffisante, elle ne lui sera pas accordée.

5 -RESPONSABLE DU MINEUR

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse pendant le séjour : _____ Code postal : _____ Ville : _____
Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____
Téléphone travail : _____ Adresse mail : _____@_____
Nom et téléphone du médecin traitant : Nom : _____ Téléphone : _____
N° Sécurité Sociale (dont dépend l'enfant) : _____
Je soussigné (e), _____, responsable légal de l'enfant :

- certifie l'exactitude des renseignements donnés,
- certifie que mon enfant ne présente pas de contre-indication aux activités, et l'autorise à y participer
- autorise mon enfant à être transporté dans les véhicules ou les différents moyens de transport utilisés
- autorise l'utilisation des photos prises de mon enfant sur les supports de communication du Centre de Loisirs

(dans le cas contraire, nous en faire la demande sur papier libre, joint au dossier d'inscription)

- autorise la personne responsable à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant selon les prescriptions du corps médical consulté

Fait à : _____, le : ____ / ____ / ____ Signature du responsable légal : _____

ACTIVITÉS NAUTIQUES EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

(accueil de loisir, séjour de vacances...)

[Référence réglementaire](#) : Arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R. 227-13 du code de l'action sociale et des familles.

Ce test peut être réalisé en piscine. Dans certains cas, notamment initiation en canoë-kayak, voile et aviron, ce test peut être réalisé avec une brassière de sécurité.

Ce document est délivré par un maître nageur ou une personne titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ou d'un titulaire d'un diplôme professionnel reconnu par l'Etat en canoë-kayak et disciplines associées, nage en eau vive, voile, canyionisme, surf de mer ou natation.

Le SAUV'NAGE est aussi valable.

Dans tous les cas, l'encadrant peut, préalablement au déroulement de l'activité concernée et complémentaiement à la présentation de l'une des attestations mentionnées ci-dessus, tester l'aisance aquatique des participants dans les conditions de pratique.

Je soussigné (Nom et Prénom) : agissant en qualité de :

-
- 25 mètres** **50 mètres** *maître nageur sauveteur*
- BNSSA BEE :

atteste que l'enfant ou le jeune (Nom et Prénom) :

A été apte à :

ACTIVITÉS NAUTIQUES EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

(accueil de loisir, séjour de vacances...)

[Référence réglementaire](#) : Arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R. 227-13 du code de l'action sociale et des familles.

Ce test peut être réalisé en piscine. Dans certains cas, notamment initiation en canoë-kayak, voile et aviron, ce test peut être réalisé avec une brassière de sécurité.

Ce document est délivré par un maître nageur ou une personne titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ou d'un titulaire d'un diplôme professionnel reconnu par l'Etat en canoë-kayak et disciplines associées, nage en eau vive, voile, canyionisme, surf de mer ou natation.

Le SAUV'NAGE est aussi valable.

Dans tous les cas, l'encadrant peut, préalablement au déroulement de l'activité concernée et complémentaiement à la présentation de l'une des attestations mentionnées ci-dessus, tester l'aisance aquatique des participants dans les conditions de pratique.

Je soussigné (Nom et Prénom) : agissant en qualité de :

-
- 25 mètres** **50 mètres** *maître nageur sauveteur*
- BNSSA BEE :

atteste que l'enfant ou le jeune (Nom et Prénom) :

A été apte à :